

## ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le **Maire de** la Commune de Démouville,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la délibération n° 2012-09-091 du 03.09.2012 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

**Vu** l'arrêté n° 2021-183 du 21.07.2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01.07.2021,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

#### Avancement au grade de : Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
PERYOITTE Jonathan	Adjoint technique	01.07.2025
ROUILLARD Alexandra	Adjoint technique	01.07.2025
BRUCHON Corinne	Adjoint technique	01.07.2025
DUMONT Mélanie	Adjoint technique	01.07.2025
ENAULT Sandrine	Adjoint technique	01.07.2025

#### Avancement au grade de : ATSEM PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
KITA Karine	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	01.07.2025

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Démouville,  
le 07 avril 2025,  
Le Maire,  
Cédric CASSIGNEUL



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
  - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)